

PISA 2012

Les élèves vaudois sur le podium romand en lecture. Merci qui ?

Selon les derniers résultats PISA publiés par l'IRD¹, les élèves vaudois se retrouvent sur la troisième marche du podium romand et au pied du podium helvétique pour la littératie. Cette dernière est définie comme étant « *les capacités d'élaborer et de comprendre divers textes ou productions des médias, de les utiliser de façon ciblée et créative, de développer une réflexion critique*² ».

Ainsi, avec ces 512 points de moyenne, les écoliers vaudois de 15 ans décrochent la troisième place. Bravo !

Bravo, bien évidemment aux élèves, mais également aussi à vous, chères et chers collègues. Vous, enseignant-e-s du primaire et du secondaire.

Enseignant-e-s du primaire, car il ne fait aucun doute que les premières années scolaires pour l'apprentissage de la lecture sont primordiales.

Enseignant-e-s du secondaire, car, comme la définition de littératie l'entend, ce sont notamment lors des dernières années scolaires que la réflexion critique est développée.

Mais une moyenne reste un outil statistique et la qualité d'une école ne se mesure pas à la moyenne de ses élèves. Au-delà de celle-ci, il est intéressant de s'attarder sur la dispersion des résultats des élèves dans notre canton. Dans PISA 2009, le canton de Vaud était le canton romand ayant le plus grand écart relatif à la dispersion des résultats moyens en lecture. En 2012, Vaud ne détient plus ce triste record, mais l'écart entre les « meilleurs résultats » et les « moins bons résultats » reste très important. Lors de cette dernière édition, seul le canton de Berne a un moins bon résultat que notre canton.

Dès lors et comme le pensent plusieurs spécialistes de la question scolaire, la qualité d'une école se mesure à la manière dont elle s'occupe des élèves en grande difficulté pour qu'aucun ne puisse être laissé sur la route qui mène au savoir. Le « poids » des élèves faibles, comme mentionné dans l'article du 24 Heures³, devient de facto le défi majeur de l'école vaudoise. Il en va de la responsabilité de toutes et tous de mettre sur pied un accompagnement des élèves en grande difficulté. On peut se réjouir de constater que, dans le budget 2015⁴, plus de 15 ETP (équivalent temps pleins) supplémentaires seraient dédiés à l'enseignement consolidé. Il n'en reste pas moins que le Comité cantonal de la SPV pense que ces postes supplémentaires, certes estimables, ne suffiront pas à aider convenablement tous les élèves en grande difficulté.

Contrairement aux propos⁵ de la Cheffe du Département qui tentait de rassurer les syndicats en précisant que « *la LEO a introduit davantage de ressources pour les appuis* », la Société pédagogique vaudoise est encore loin d'être rassurée.

Comité cantonal de la SPV

1. http://publications.irdp.relation.ch/ftp/1413807920pisa2012_rapport_romand.pdf

2. http://forumlecture.ch/myUploadData/files/LF_LeporelloF_LowRes.pdf

3. 24 Heures, Satisfaction vaudoise, avec des bémols, mercredi 24 septembre 2014

4. http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/finances_publiques/fichiers_pdf/Brochure_B2014.pdf, page 20

5. idem note 3

Vente mimosa 2015

La traditionnelle vente de mimosa, organisée par la Fondation Jeunesse de la SPV, aura lieu les 29 et 30 janvier 2015.



Les enseignants intéressés par cette action de solidarité peuvent effectuer leur commande directement depuis le site mimosa.spv-va.ch jusqu'au 17 novembre 2014.

L'argent récolté est exclusivement destiné à des enfants ou adolescents issus de familles aux revenus modestes, confrontés à des difficultés sociales et financières et domiciliés dans le canton de Vaud. Les prestations financières représentent des aides sociales individuelles versées à titre de don.

La vente a été autorisée officiellement par la Direction générale de l'enseignement obligatoire vaudois. Les classes qui participent à la vente conservent 10% du montant de cette dernière pour leur caisse de classe.

Enfin, le Conseil de fondation est à la recherche de deux nouveaux membres. Les personnes intéressées doivent être affiliées à la SPV et participeront aux séances du Conseil de fondation (environ 8 par année à Lausanne).

Le SER organise...

 **Semaine romande de la lecture**
SYNDICAT DES ENSEIGNANTS ROMANDS SER

LIRE
DIRE
JOUER
IMPROVISER

LA VIE
«**COMME SI...**»

DU 17 AU 21
NOVEMBRE 2014
WWW.SEMAIN-ROMANDE-LECTURE.CH

MERCREDI
26 NOVEMBRE 2014
À RENENS
de 9 h 45 à 16 h 30

10^E JOURNÉE SER
DE L'ENSEIGNEMENT
SPÉCIALISÉ

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ
ENSEIGNANT ORDINAIRE
COLLABORATION SOUS TENSION

MES PLATES-BANDES !!



Les intervenants: **VALÉRIE BENOIT**, HEP Vaud
VALÉRIE ANGELUCCI, collaboratrice scientifique
LUC PRUD'HOMME, Université du Québec à Trois-Rivières

Renseignements détaillés et inscriptions sur le site www.jes-ser.ch
Organisation: Syndicat des enseignants romands avec la participation de l'UER Pédagogie spécialisée de la HEP-Vaud

Assurances maladie 2015

L'Office fédéral de la santé publique a publié, il y a quelques semaines, les primes d'assurances maladie de base. Ainsi, chacun est appelé à vérifier les augmentations que sa caisse a prévues dans son contrat actuel et à décider de modifier ou non sa situation, soit par le montant de la franchise, soit par le choix même de l'assurance et des différents modèles proposés.

Un comparateur totalement indépendant a été mis sur pied par l'Office fédérale des assurances sociales, il est accessible à l'adresse suivante: www.priminfo.ch

Assurance de base

Toutes les assurances maladie de base ont l'obligation d'offrir le même catalogue de prestations. Ces entreprises ont également l'obligation de vous accepter sans questionnaire de santé préalable.

Modifier votre franchise ou le modèle d'assurance

Vous pouvez, chaque année selon l'évolution de vos frais de santé, modifier votre franchise et souscrire aux modèles alternatifs (ou les quitter).

Changer d'assurance

Concernant l'assurance maladie de base, vous pouvez ré-

silier votre contrat d'assurance jusqu'au 30 novembre de manière à ce que le changement soit effectif au premier janvier 2015. Vous pouvez vous inscrire dans la nouvelle assurance de base jusqu'au 31 décembre 2014.

Attention : tous les courriers doivent être envoyés en «recommandé» (LSI) et les délais sont compris comme correspondant à la réception du courrier dans les bureaux de la société d'assurances !

Assurances complémentaires

Principes généraux

L'affiliation à des assurances complémentaires n'est pas obligatoire. Par ailleurs, les assureurs n'ont pas le devoir de vous accepter : un questionnaire de santé doit être complété.

Changer d'assurance complémentaire

Concernant l'assurance maladie complémentaire, la rési-

liation d'un contrat doit être effectuée uniquement après avoir reçu la confirmation écrite que vous êtes accepté sans aucune réserve de soins dans une nouvelle compagnie d'assurance. Ne vous fiez pas aux promesses orales. Le délai de résiliation est propre à chaque assurance, selon le contrat qui vous lie avec elle.

Avant tout changement d'assurance complémentaire, il est indispensable de comparer les prestations proposées.

Helsana

Le groupe HELSANA est le principal partenaire de la SPV en matière d'assurances maladie complémentaires. De nombreux membres de la SPV bénéficient des rabais très intéressants sur les assurances complémentaires standards.

Le groupe HELSANA dispose de plusieurs assurances (Helsana, Progrès, Avanex, Sansan).

En matière d'assurance de base, le groupe Helsana propose des modèles économiques (médecin de famille et Tel-Med).

Contacts: 0844 88 40 20 (Helsana) et 0844 80 40 98 (Progrès) **Sites internet:** www.helsana.ch et www.progres.ch

La CPT propose aux membres de la SPV un rabais de 10% sur les assurances complémentaires standards.

En matière d'assurance de base, les assurances du groupe CPT proposent des modèles économiques (CPTwin.doc et CPT.win), ainsi qu'un rabais en cas de gestion «online» des assurances complémentaires.

Site internet: www.kpt.ch

Le Groupe mutuel offre des rabais variables aux membres de la SPV sur les assurances collectives standards.

Site internet: www.groupemutuel.ch

La CSS offre des rabais de 5 % en principe aux membres de la SPV sur les assurances collectives standards.

Site internet: www.css.ch

Des années qui comptent !

Entrée en vigueur au 1er janvier 2014, la nouvelle législation sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud a un impact sur le calcul des rentes et offre de nombreuses possibilités en matière de départ à la retraite.

En regard de la complexité du nouveau système de retraite, des mesures transitoires et des nouvelles «règles du jeu», la SPV a décidé d'organiser une séance d'information sur ces questions. Cette séance se déroulera à deux reprises afin de permettre au maximum de collègues d'être présents.

« Comment prendre sa retraite »

le mercredi 21 janvier 2015

ou

le mercredi 28 janvier 2015

de 14h00 à 17h00 environ

HEP, C33, auditoire 229, Lausanne

**Prendre sa retraite est un projet qui se construit !
Des choix doivent se faire et des décisions se prendre.
Etre bien informé est donc essentiel.**

Cette séance sera co-animée par la SPV et la CPEV.

Le Secrétariat général encourage tous les membres de la SPV, qui se situent à moins de 7 ans de l'âge minimum de retraite à participer à cette séance.

Pour participer à la séance, il suffit de compléter, d'ici au 30 novembre, le formulaire disponible sur la page d'accueil du site internet www.spv-vd.ch.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée. Une confirmation sera envoyée début décembre. La séance est prioritairement destinée aux membres de la SPV. Ces derniers bénéficient de la gratuité (prix pour les non-membres : 40 frs).